

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15 JUIN 2023

ID : 037-213700586-20230609-DCM\_2023\_06\_32-DE

**MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 9 JUIN 2023**

**Date de convocation : 05/06/2023**

**Date d'affichage : 05/06/2023**

**Conseillers**

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures,  
Présents : 9 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,  
Pouvoirs : 4 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses  
Votants : 13 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,  
Maire

**Etaient présents** : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ  
Philippe, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine,  
M. ALBERT Alexandre, M. DELETANG Grégory

**Etaient excusés** : Mme MUREAU Nicole (a donné pouvoir à M. PETIBON Jacky), M. DRUGEON  
Francis (a donné pouvoir à Mme GALET Florence), M. de CHAMPS Hubert (a donné pouvoir à M.  
GUIGNARD Paul), Mme BEAUMARD Angélique (a donné pouvoir à M. DELETANG Grégory), Mme  
DESCORMIERS Cindy

**Etait absente** : Mme BEGOUIN Gaëlle

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DCM 2023-06-032**

**1.1. Commande publique - marchés publics**

**Travaux renouvellement éclairage public - programmation pluriannuelle à compter de 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de renouveler le réseau d'éclairage public de la commune pour équiper les points lumineux de leds.

Le coût du renouvellement du réseau d'éclairage public a été estimé par le SIEIL à 247 732,90 € HT. La part communale s'élève à 123 866,45 € HT sur l'ensemble du projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce coût estimatif en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux.

Afin de ne pas grever les finances de la commune, le Maire propose d'établir un plan pluriannuel sur cinq années à compter de 2024 jusqu'en 2028.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière afin qu'il puisse l'inscrire sur un programme de travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux de renouvellement du réseau d'éclairage public
- **ÉTABLIT** un programme pluriannuel comme suit :
  - **Année 2024** :
    - . Armoire AA - 45 rue de Tours - Remplacement de 20 luminaires pour un montant estimé à 38 142,54 € HT, soit une part communale estimée à 19 071,27 € HT (priorité 1)
    - . Armoire AB - rue du Docteur Verneau - Remplacement de 14 luminaires pour un montant estimé à 21 141,72 € HT, soit une part communale estimée à 10 570,86 € HT (priorité 2)
  - **Année 2025**
    - . Armoire AC - rue Fernand Obligy - Remplacement de 25 luminaires pour un montant estimé à 43 449,55 € HT, soit une part communale estimée à 21 724,77 € HT (priorité 1)
    - . Armoire AE - rue Billard - Remplacement de 7 luminaires pour un montant estimé à 16 815,27 € HT, soit une part communale estimée à 8 407,63 € HT (priorité 2)
  - **Année 2026**
    - . Armoire AF - rue des Montis - Remplacement de 5 luminaires pour un montant estimé à 12 529,54 € HT, soit une part communale estimée à 6 264,77 € HT (priorité 1)
    - . Armoire AG - rue des Parfaits - Remplacement de 8 luminaires pour un montant estimé à 16 417,60 € HT, soit une part communale estimée à 8 208,80 € HT (priorité 2)
    - . Armoire AH - rue des Déportés - Remplacement de 7 luminaires pour un montant estimé à 16 530,19 € HT, soit une part communale estimée à 8 265,10 € HT (priorité 3)
    - . Armoire AI - rue des Parfaits - Remplacement de 5 luminaires pour un montant estimé à 11 221,54 € HT, soit une part communale estimée à 5 610,77 € HT (priorité 4)
  - **Année 2027**
    - . Armoire AJ - Le Boirot - Remplacement de 4 luminaires pour un montant estimé à 8 097,68 € HT, soit une part communale estimée à 4 048,84 € HT (priorité 1)
    - . Armoire AK - Le Port d'Ablevois - Remplacement de 6 luminaires pour un montant estimé à 10 421,41 € HT, soit une part communale estimée à 5 210,71 € HT (priorité 2)
    - . Armoire AL - Rue de la Jacquelinère - Remplacement de 2 luminaires pour un montant estimé à 7 081,94 € HT, soit une part communale estimée à 3 540,97 € HT (priorité 3)
    - . Armoire AM - rue de la Croix de l'Hermitte - Remplacement de 7 luminaires pour un montant estimé à 16 161,27 € HT, soit une part communale estimée à 8 080,63 € HT (priorité 4)

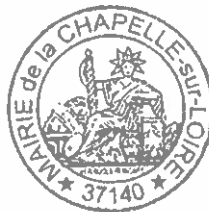
- Année 2028

- . Armoire AN - Les Trois Volets - Remplacement de 5 luminaires pour un montant estimé à 11 927,04 € HT, soit une part communale estimée à 5 963,52 € HT (priorité 1)
- . Armoire AO - Rue d'Ingrandes - Remplacement de 3 luminaires pour un montant estimé à 8 897,81 € HT, soit une part communale estimée à 4 448,90 € HT (priorité 2)
- . Armoire AQ - Rue des Parfaits - Remplacement de 3 luminaires pour un montant estimé à 8 897,81 € HT, soit une part communale estimée à 4 448,90 € HT (priorité 3)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et actes nécessaires à cette décision
- **SOLLICITE** auprès de l'État et des différents organismes les subventions et fonds de concours correspondants
- **S'ENGAGE** à payer la part communale des travaux au coût réel
- **DÉCIDE** d'imputer les dépenses et d'inscrire les recettes correspondantes au Budget de la commune.

*Pour extrait certifié conforme,*

La secrétaire,  
GALET Florence



Le Maire,  
GUIGNARD Paul

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15 JUIN 2023

ID : 037-213700586-20230609-DCM\_2023\_06\_32-DE